

Chirac, la Cour et la peste de Provence (juillet 1720 – avril 1721)

Joël Coste, EPHE (SHP), PSL

On pourrait croire que tout a été dit sur la peste de Provence, et il est vrai que peu d'évènements pathologiques de l'histoire ont suscité autant de travaux¹, si ce n'est la peste de 1348 ou la grippe de 1918. En France, l'évènement a marqué les esprits de manière durable et les controverses sur les origines, les responsabilités et la gestion de l'épidémie, très vives sur le moment même, se sont poursuivies dans l'historiographie, dont les premiers ouvrages ont d'ailleurs été rédigés par les protagonistes ou les témoins des controverses, en particulier le docteur Jean-Baptiste Bertrand et le procureur du roi à Marseille, Pichatty de Croislainte².

Rappelons brièvement que la peste fut rapportée du Levant par un navire, le Grand Saint Antoine, dont la cargaison de toiles, mal isolée, contamina la vieille ville de Marseille vers la mi-juin 1720. La peste s'y propagea tout le mois de juillet, en raison de la confusion et des hésitations des autorités, avant qu'un arrêt du Parlement d'Aix-en-Provence ne prononce l'interdiction de sortie de la ville le 31 juillet, et alors que la fuite de milliers de Marseillais avait déjà entraîné la contamination des campagnes et des villes voisines. La mortalité augmenta ensuite pour atteindre 1100 décès par jour pendant les premiers jours de septembre, et déborder complètement l'organisation mise en place

¹ Dans une historiographie inégale, voir avant tout les travaux de première main de Paul Gaffarel et du Marquis de Duranty, *La peste de 1720 à Marseille et en France d'après des documents inédits*, Paris, Perrin, 1911 et de Charles Carrière, Marcel Courdurié, Ferréol Rebuffat, *Marseille ville morte : la peste de 1720*, Marseille, M. Garçon, 1968, ainsi que les analyses qui en ont été faites par Jean-Noël Biraben, *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*, Paris, Mouton, 1976, Vol 1, p. 230 sq. ; Jean Meyer, *La vie quotidienne en France au temps de la Régence*, Paris, Hachette, 1979, p. 242 sq. ; Pierre Chaunu, *La civilisation de l'Europe des Lumières*, Paris, Arthaud, 1971, p. 92 sq. Voir également mon propre ouvrage *Représentations et comportements en temps d'épidémie dans la littérature imprimée de peste (1490-1725)*, *Contribution à l'histoire culturelle de la peste en France à l'époque moderne*, Paris, Champion, 2007, *passim*, et celui d'Henry Mouysset, *La peste en Gévaudan, 1720-1722*, Sète, Nouvelles Presses du Languedoc, 2013. Les travaux de paléopathologie de l'équipe d'Olivier Dutour ont éclairé, ces dernières années, les dimensions anthropologiques et funéraires de la catastrophe marseillaise : voir notamment Michel Signoli, « Étude anthropologique de crises démographiques en contexte épidémique. Aspects paléo- et biodémographiques de la Peste en Provence », *British Archaeological Reports, International Series n°1515*, Oxford, Archeopress, 2006 ; Michel Signoli, Isabelle Séguéy, Jean-Noël Biraben, Olivier Dutour, « Paléodémographie et démographie historique en contexte épidémique : La peste en Provence au XVIII^e siècle », *Population*, 2002, t. 57, p. 821-848).

² *Journal abrégé de ce qui s'est passé en la ville de Marseille depuis qu'elle est affligée de la contagion, tiré du Mémorial de la chambre du conseil de l'hôtel de ville, tenu par le Sr Pichatty de Croislainte*, Paris, H. Charpentier, 1721 ; Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique de la peste de Marseille en 1720*, Cologne, P. Marteau, 1721. Toutes les citations de cet article respectent l'orthographe et la ponctuation des textes originaux. Leurs auteurs sont présentés brièvement dans l'Annexe 3 biographique.

pour le ramassage et l'inhumation des cadavres. Les corps en décomposition et les ordures de toutes sortes s'amoncelèrent alors dans de nombreuses rues de la ville, qui ne furent dégagées qu'à partir de fin septembre, lors de la reprise en main de la ville par le chef d'escadre des galères, Langeron. La situation redevenit presque normale à Marseille en janvier 1721, mais la peste avait gagné Aix-en-Provence en août 1720, Apt en septembre, Toulon en octobre, Arles en novembre, le Gévaudan fin novembre puis Mende et Avignon en 1721 où elle provoqua des mortalités proportionnellement similaires. L'épidémie fut finalement contenue par les cordons sanitaires militaires renforcés à partir de mai 1721 sous l'impulsion décisive de Berwick. Elle se termina pendant l'hiver de 1722-1723 après avoir causé 50 000 morts à Marseille (presque la moitié de la population), et vraisemblablement près de 120 000 morts au total. Un moment clé pour le développement de l'épidémie a évidemment été la décision, prise le 25 mai, de laisser le Grand Saint Antoine effectuer sa quarantaine aux Infirmeries, au pied de la ville, et non sur celle de Jarre, une des îles dédiées à cette mesure conservatoire³. De nombreux auteurs ont analysé le rôle du capitaine du Grand Saint Antoine, Chataud, et des renseignements erronés qu'il a fournis sur les huit morts survenus sur le bateau depuis qu'il avait quitté le Levant ; celui des intendants de santé et notamment d'un certain Tiran qui était de service et a décidé le débarquement aux Infirmeries ; et celui des échevins et notamment d'Estelle⁴, le premier d'entre eux, à qui appartenait précisément la partie la plus précieuse de la cargaison, celle qui a été débarquée aux Infirmeries, et qui se trouvait donc dans une situation que l'on qualifie aujourd'hui de conflit d'intérêts.

Je voudrais pour ma part considérer la séquence temporelle qui s'étend de juillet 1720 jusqu'à avril 1721, une séquence aux conséquences également désastreuses, marquée par la lenteur et la porosité de l'isolement de Marseille et des premières villes de Provence touchées, la multiplication des contacts et des foyers secondaires : des contacts cruciaux pour le développement de l'épidémie, qui, rappelons-le, n'était pas une *peste à rats* mais une *peste à puces*, transmise par contact interhumain direct ou indirect par les vêtements et les tissus notamment. Je voudrais aussi focaliser l'analyse sur le rôle de ce que l'on pourrait appeler l'*administration centrale*, la Cour, les ministres, et leur représentant, l'intendant de Provence, Cardin Le Bret (1675-1734), ainsi que sur celui des médecins mobilisés par cette administration centrale, et avant tout

³ Charles Mourre, « La peste de 1720 à Marseille et les intendants du bureau de santé », *Provence historique*, 1963, t. 13, p. 135-159.

⁴ Raoul Busquet, *Histoire de Marseille*, Paris, Laffont, 1945 ; Charles Mourre, *op. cit.* ; Charles Carrière, Marcel Courdurié, Ferréol Rebuffat, *op. cit.*

Pierre Chirac (1650-1732), premier médecin du Régent, et son gendre François Chicoyneau (1672-1752), envoyé à Marseille avec d'autres médecins et chirurgiens, principalement de Montpellier. La mise en évidence des responsabilités de l'Intendant, de la Cour et de Chirac n'a pas pour objet de les juger dans un quelconque procès historique, mais bien de *comprendre* ce qui s'est passé – ce que doit tenter l'historien face à toute affaire humaine. Cette compréhension est particulièrement importante au regard de la question historique de l'antagonisme, sinon intemporel du moins de très longue durée, entre santé publique et intérêts commerciaux, comme de celle de l'expertise médicale. Pour cette nouvelle analyse de l'épidémie de Provence, originale par son questionnement, je m'appuierai sur des sources administratives et médicales : d'une part, les archives de l'administration centrale, le Conseil de Régence⁵, le Contrôle général des finances⁶ et les archives de l'Intendant de Provence Le Bret⁷, dépouillées systématiquement pour la période de juin 1720 à mai 1721 ; et d'autre part, sur les écrits de la même période des médecins confrontés à la peste sur place : les marseillais Bertrand et Michel⁸, les montpelliérains Chicoyneau⁹ et Deidier¹⁰, et Chirac, écrivant de Paris. Je distinguerai trois périodes dans l'analyse du déroulement des événements et de la gestion par la Cour : 1) celle s'étendant de début juillet à mi-août 1720, caractérisée par la propagation de l'épidémie à Marseille et l'attentisme à la Cour ; 2) celle courant de mi-août à novembre 1720, marquée par la propagation de l'épidémie en Provence et la mission Chicoyneau à Marseille ; 3) celle enfin allant de décembre 1720 à mai 1721, au cours de laquelle la propagation de l'épidémie hors

⁵ Archives Nationales, E 2020, E 2021, E 2022, E 2026 et E 2027.

⁶ Archives Nationales, G⁷ 25 et G⁷ 749 (la cote G⁷ 729 n'était pas consultable en raison de son état). Sur ces archives, voir Michel Antoine, *Le Conseil du roi sous le règne de Louis XV*, Genève, Droz, 1970.

⁷ *Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret, intendant de Provence (1618-1759)*, BNF, Français 8916, XCVII (Année 1720, juin-septembre), Français 8917, XCVIII (Année 1720, octobre-décembre) et Français 8918, XCIX (Année 1721, janvier-avril). Le Conseil de marine, dirigé par le Comte de Toulouse Louis-Alexandre de Bourbon et par le Maréchal d'Estrées a été destinataire de certaines des premières missives des autorités de Marseille mais la gestion de l'épidémie a été très vite principalement l'affaire du Contrôle général des finances (Le Peletier des Forts) et du Conseil de Régence pour les décisions importantes.

⁸ Jean-Baptiste Bertrand, Michel, *Observations faites sur la peste qui règne à présent à Marseille et dans la Provence*, avec un avertissement par M. Goiffon, Lyon, A. Laurens, 1721 ; Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique*, *op. cit.*

⁹ François Chicoyneau, François Verny, Jean Soullier, *Relation succincte touchant les accidents de la peste de Marseille, son pronostic et sa curation*, Marseille, 1721 ; François Chicoyneau, *Lettre de M. Chicoyneau écrite à M. de La Monière, doyen du collège des médecins de Lyon, pour prouver ce qu'il a avancé dans ses Observations et reflexions touchant la nature, les événements et le traitement de la peste de Marseille et d'Aix, du 10 décembre 1720*, Lyon, Bruyset frères, 1721 ; François Chicoyneau, François Verny, Jean Soullier, *Observations et reflexions propres à confirmer ce qui est avancé par MM. Chicoyneau, Verny et Soullier, dans la relation du 10 décembre 1720, touchant la nature, les événements et le traitement de la peste de Marseille*, Toulouse, Lecamus, s.d. (1721).

¹⁰ Antoine Deidier, *Expériences sur la bile et les cadavres des pestiférés*, faites M. Antoine Deidier, accompagnées des lettres dudit M. Deidier, de M. Montresse et de J.-J. Scheuchzer, Zurich, [sn](#), 1722.

de la Provence suscita des réactions progressivement plus fermes de la Cour et la mise à l'écart des médecins de Montpellier.

Début Juillet - mi-Août 1720 : propagation de l'épidémie à Marseille, attentisme à la Cour

La succession des morts suspectes sur le Grand Saint Antoine, aux Infirmeries¹¹, mais aussi dans la vieille ville de Marseille¹² entre le 23 juin et le 1^{er} juillet avait certes éveillé l'attention¹³ mais ce n'est que le 9 juillet avec la survenue de nouveaux cas géographiquement éloignés des premiers et qualifiés publiquement de « peste » par les médecins Peyssonnel père et fils¹⁴ que les échevins (Estelle, Audimar, Moustiès, Dieudé) et le subdélégué de l'intendant Jean-Pierre Rigord¹⁵ informèrent officiellement Le Bret, Villars¹⁶ et le Régent¹⁷ des événements en cours¹⁸. Le 10 juillet, une assemblée des échevins et des intendants de santé reconnut que les Marseillais étaient « menassés tant aux Infirmeries que dans la ville », que « la peste s'est communiquée dans ce premier lieu par les marchandises » et décida en conséquence l'envoi de la cargaison du Grand Saint Antoine débarquée aux Infirmeries, sur l'île de Jarre, ainsi que le transfert des malades de la ville aux Infirmeries¹⁹. Le 11, puis encore le 12 juillet, Le Bret écrivit toutefois aux échevins qu'il était « dans les usages de tenir cette sorte de malheurs fort secrète » et les pria « de faire en sorte que le

¹¹ Trois portefaix atteints le 23 juin et deux autres le 5 juillet. Des décès étaient survenus à bord du Grand Saint Antoine le 27 mai, le 12 juin et le 23 juin (Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique, op. cit.*, p. 32-34).

¹² En ville les 20, 28 juin et 1^{er} juillet (Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique, op. cit.*, p. 40-41 ; Charles Carrière, Marcel Courdurié, Ferréol Rebuffat, *op. cit.*, p. 55-56).

¹³ Dans une lettre du 2 juillet à Le Bret, le viguier et gouverneur de Marseille Louis-Alphonse de Fortia, marquis de Pilles (1676-1729), indiquait en effet : « Nous redoublons ci nos attentions sur le mal qui y reigné, nous ne pouvons pas doubter qu'il ne soit très dangereux et sans vous flatter Monsieur l'avis des médecins est pour la peste ; nous en previeudrons les progrès » (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 95-96.).

¹⁴ Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique, op. cit.*, p. 41 ; Charles Carrière, Marcel Courdurié, Ferréol Rebuffat, *op. cit.*, p. 57.

¹⁵ Jean-Pierre Rigord (1656-1727), subdélégué de l'Intendant à Marseille depuis 1701.

¹⁶ Claude-Louis-Hector de Villars (1653-1734), maréchal de France en 1702, duc en 1705 et pair de France en 1709, gouverneur de Provence depuis 1712.

¹⁷ Philippe d'Orléans (1674-1723).

¹⁸ *Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret, op.cit.*, Français 8916, fol. 99-100 ; Paul Gaffarel et Marquis de Duranty, *op. cit.*, p. 19 ; *Journal abrégé, op. cit.*, p. 7. Le Régent fut informé par l'intermédiaire du Conseil de Marine.

¹⁹ Lettre de Pilles à Le Bret du 11 juillet (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op.cit.*, Français 8916, fol. 97-98) Dans cette lettre, la suspicion de « peste » est mentionnée à plusieurs reprises. Pichatty situa cette assemblée le 9 juillet et mentionna qu'Estelle avait été député à Aix-en-Provence informer Le Bret directement de la situation.

public ne soit pas informé de ce qui arrive »²⁰. Cette instruction fut difficilement suivie, les évacuations de nuit des malades ou des morts alarmant, au contraire, la population avoisinante²¹.

Après cette prise de conscience tardive du risque, mais qui avait toutefois été suivie de premières mesures cohérentes, on aurait pu s'attendre à la promulgation rapide d'un règlement de peste, tel que ceux qui furent mis en œuvre dans de nombreuses villes françaises aux XVI^e et XVII^e siècles touchées par la maladie²². Il n'en fut rien. En l'absence de nouveaux cas pendant deux jours, les échevins se rassurèrent et rassurèrent Le Bret le 12 juillet²³. Et ce dernier, qui s'était déplacé pour la première fois à Marseille le 16 juillet, envoya des nouvelles tranquilisantes au Régent le même jour, et à Villars le 17²⁴, où il soulignait même avoir constaté « une santé parfaite dans toute la ville »²⁵. Même volonté de rassurance encore dans une lettre à Bernage²⁶, l'Intendant du Languedoc, le 19 juillet, dans laquelle Le Bret pointait qu'il avait « trouvé que tout le monde se portait bien », qu'il y avait « lieu d'espérer que le mal ne sera pas plus grand », que les marchandises du Grand Saint Antoine avait été envoyées « purger à l'île de Jarre », qu'il y avait « encore deux ou trois malades aux Infirmeries mais que celles-ci étaient « fort éloignées de la ville et bien gardées »²⁷. Cette phase d'accalmie apparente de l'épidémie - ou plus probablement d'aveuglement collectif - au milieu de juillet (confirmée par Pichatty de Croislainte qui mentionna les « insultes » faites alors « aux Médecins et aux Chirurgiens d'avoir donné par leur erreur l'alarme à toute la Ville »²⁸) fut de courte durée : le 26, furent découverts une quinzaine de nouveaux cas, puis d'autres le 28 juillet, tandis que ce même jour le médecin Peyssonnel fils « publia par tout que la peste étoit dans tous les quartiers. Il l'écrivit de même dans

²⁰ Lettres de Le Bret citées par Paul Gaffarel et Marquis de Duranty, *op. cit.*, p. 56.

²¹ Lettre du 14 juillet des échevins à Le Bret citée par Paul Gaffarel et Marquis de Duranty, *op. cit.*, p. 55.

²² Voir Joël Coste, *op. cit.*, p. 415 sq.

²³ Lettre des échevins à Le Bret : « Comme il n'est rien arrivé hier ny aujourd'huy et qu'on prend d'ailleurs toutes les précautions possibles, nous allons espérer Monseigneur qu'il y aura plus de peur que de mal, cependant nous continuerons nos soins et nos précautions » (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 95-96).

²⁴ Lettre de Le Bret à Villars : « J'allay hier a Marseille M pour voir coment on s'y portoit et j'y ay trouvé une santé parfaite dans toute la ville. On vous aura sans doute effrayé et il y avait lieu de craindre en effet, mais les précaution des Esch. et des Intendants de la santé auront à ce que l'on espère remedié prévenu le plus grand mal qu'il y avoit lieu d'appréhender » (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 115).

²⁵ En effet, ils conclurent leur lettre à Le Bret ainsi : « et comme il n'est rien arrivé hier ny aujourd'huy et qu'on prend d'ailleurs toutes les précautions possibles, nous osons espérer Monseigneur qu'il y aura plus de peur que de mal » (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 96).

²⁶ Louis de Bernage (1663-1737), intendant du Languedoc depuis février 1718.

²⁷ Lettre de Bernage du 16 juillet (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 106-107) et réponse de Le Bret du 19 juillet (*Ibid.*, fol. 108).

²⁸ Journal abrégé..., *op. cit.*, p. 11.

les villes voisines qui prirent aussi l'alarme »²⁹ alors que les échevins pointaient encore à Le Bret les désaccords des médecins marseillais, certains assurant que « c'étoit véritablement la peste, et les autres des fièvres pestilentiennes causées par pure misère, c'est à dire par les mauvais aliments »³⁰. La panique qui s'ensuivit entraîna la fuite d'une partie de la population la plus aisée de la ville³¹ et par là même la dissémination de la maladie dans le terroir, avant que la Chambre des vacations du Parlement de Provence ne défendît, dans son arrêt du 31 juillet, tout commerce entre la ville et la Provence. Cet arrêt fut critiqué par les échevins de Marseille pour être « un peu dur »³² et accepté comme à regret par Le Bret qui trouva pour sa part qu'il compliquait singulièrement le ravitaillement de la ville, menacée alors de disette³³.

La Cour, qui avait peut-être été anesthésiée par les missives tranquilisantes envoyées mi-juillet par les échevins et par Le Bret³⁴, se réveilla brusquement fin juillet, avant même la recrudescence de l'épidémie et l'arrêt du Parlement de Provence. Alerté par une « lettre particulière » de Marseille mettant en cause Chataud, pour avoir obtenu « un certificat sur de faux exposés », et un des échevins (Estelle) pour avoir préféré « son avantage particulier au Salut public en faisant sur le champ décharger ses marchandises aux Infirmeries dans la vue de les vendre plus avantageusement », le commissaire général des finances Le Peletier des Forts³⁵ demanda le 28 juillet à Le Bret de conduire une enquête diligente, de faire emprisonner Chataud et brûler la marchandise du Grand Saint Antoine³⁶. Dès lors, et malgré les délais d'acheminement des courriers entre Paris et Marseille d'environ 7 jours³⁷, les échanges se multiplièrent entre Le Peletier des Forts – plus rarement La Vrillière³⁸, Le Blanc³⁹ et

²⁹ Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique...*, *op. cit.*, p. 52. L'écriture de lettres alarmantes par Peysonel fils a toutefois été contestée (Louis François Jauffret, *Pièces historiques sur la peste de Marseille et d'une partie de la Provence, en 1720, 1721 et 1722*, Marseille, Chez les principaux libraires, 1820, p. 232).

³⁰ Dans une lettre à Le Bret du 29 juillet (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 195). Bertrand contesta fermement ces désaccords des médecins marseillais (Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique...*, *op. cit.*, p. 53-54).

³¹ Lettre de Rigord à Le Bret du 30 juillet : « Le monde sort assez de la ville, beaucoup d'habitans vont en campagne et on y transporte fort les familles entières et les meubles nécessaires. Il sort aussi les étrangers ». (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 207-208).

³² Lettre du 2 août à Le Bret (Paul Gaffarel et Marquis de Duranty, *op. cit.*, p. 58).

³³ Lettre de Le Bret à Des Forts du 31 juillet, *Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 216).

³⁴ Villars était parti à la campagne (à Villars), avec l'autorisation du Régent, et rassuré le 22 juillet (Lettre de Villars à Le Bret, *Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 148-150). Il y resta pendant plusieurs semaines.

³⁵ Michel Robert Le Peletier des Forts (1675-1740), commissaire général des finances depuis le 28 mai 1720 en remplacement de John Law.

³⁶ Lettre de Le Peletier des Forts à Le Bret (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 182-184).

³⁷ La lettre de Le Peletier des Forts du 28 juillet a été mentionnée reçue à Aix le 5 août.

³⁸ Louis II Phélypeaux, marquis de La Vrillière (1672-1725), secrétaire d'État à la Maison du Roi.

³⁹ Claude Le Blanc (1669-1728), secrétaire d'État à la guerre.

d'Aguesseau⁴⁰ – et les échevins et surtout Le Bret. Dépassée par la recrudescence de l'épidémie, la fuite d'une partie de la population (dont des médecins et chirurgiens⁴¹) et l'agitation populaire consécutive aux difficultés de ravitaillement et au manque de pain⁴² et mis sous pression par Paris⁴³, les échevins marseillais, relayés par Rigord et Le Bret, n'eurent alors de cesse de souligner les désaccords des médecins sur l'origine de la maladie ainsi que leurs propres incertitudes⁴⁴. C'est dans ce contexte que le Régent, vraisemblablement conseillé par Chirac, ordonna le 5 août à deux médecins de la Faculté de médecine de Montpellier, François Chicoyneau (1672-1752), le propre gendre de Chirac, et Jean Verny (1657-1741)⁴⁵ « d'aller à Marseille pour examiner l'état des maladies qui y regnent » et notamment « pour examiner si la maladie qui court est contagieuse »⁴⁶. Toutefois, sans attendre les conclusions de leur enquête, la Cour leur envoya des « instructions » que Chirac avait probablement rédigées sur la base des lettres du médecin des Infirmeries Michel⁴⁷, qui soutenait qu'il n'y avait à Marseille « que des fièvres pestilentielles qui n'attaquent que ceux qui se sont nourris que des mauvais aliments et qui ont manqué du secours au

⁴⁰ Henri François d'Aguesseau (1668-1751), chancelier.

⁴¹ Parmi les médecins, seuls se sont éclipsés Augier et Sicard père et fils qui avaient réussi à convaincre les échevins de faire des feux dans toute la ville le 1^{er} et 2 août. Ces derniers se seraient enfuis le 3 août (*Journal abrégé...*, *op. cit.*, p. 25 et p. 33).

⁴² Pour le Père Feuillée, religieux minime qui tint un journal au cours de la période, « Aujourd'hui 6 aout, on compte qu'il est déjà sorti plus de 40 000 âmes de la ville pour fuir la contagion. La peste n'est pas le seul mal qui nous afflige : il y faut joindre la famine, car on n'a plus de pain, ce qui causa hier un soulèvement du même peuple. Les Echevins ont taxé le pain moyen à 3 sols 6 deniers la livre » (Louis François Jauffret, *op. cit.*, p. 13-4). L'émeute militaire et l'attroupement auraient eu lieu le 3 août (Paul Gaffarel et Marquis de Duranty, *La peste de 1720...*, *op. cit.*, p. 66 ; Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique...*, *op. cit.*, p. 61 ; *Journal abrégé...*, *op. cit.*, p. 25-26).

⁴³ Les archives de Le Bret comprennent la copie d'une lettre de justification d'Estelle du 7 août, récusant toute faute (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 271-272). Le Bret défendit toujours Estelle vis-à-vis des suspicions de la Cour.

⁴⁴ Lettres de Le Bret à Le Peletier des Forts du 30 juillet (Le Bret, fol. 209) ; du 4 août (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 240) dans laquelle il demandait l'envoi d'un médecin et d'un chirurgien qui connaissent les maladies vénériennes ; du 6 août (*Ibid.*, fol. 294) à laquelle étaient joints un rapport du médecin et du chirurgien des galères concluant à la peste (*Ibid.*, fol. 259-60) et une première lettre de Michel, le médecin des Infirmeries (*Ibid.*, fol. 255-6) ; du 9 août (*Ibid.*, fol. 300) à laquelle était jointe une seconde lettre de Michel du 6 (*Ibid.*, fol. 303-4) ; et encore du 11 août (*Ibid.*, fol. 322). Une lettre de Rigord à Le Bret du 8 août évoque les « malades que les médecins appellent pestiférés » dont certains avaient des « fièvres malignes » (*Ibid.*, fol. 301-302). Les critiques des échevins vis-à-vis des médecins de Marseille ont été relayées avec constance par Le Bret (par exemple dans la lettre du 12 août : *ibid.*, fol. 338 v^o).

⁴⁵ Sur Chirac, Chicoyneau et Verny, voir l'annexe 3 biographique.

⁴⁶ Lettre de Beaumont à Le Bret du 5 août (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 142-145). Voir aussi la lettre de Le Peletier des Forts à Le Bret du 11 août (reçue le 18 à 10 heures du matin) dans laquelle il mentionnait les rapports insuffisants sur la maladie (*Ibid.*, fol. 329-333). Le 10 août Bernage informa Le Bret que Le Peletier des Forts lui avait envoyé le 5 août des lettres de Chirac pour Chicoyneau et Verny leur demandant de la part du régent d'aller à Marseille. Le Bret devait en outre se charger de donner 1000 livres à Verny (*Ibid.*, fol. 311-315).

⁴⁷ Le Peletier des Forts terminait ainsi sa lettre à Le Bret du 17 août : « J'ay remis la lettre du S. Michel a M. Chirac qui s'est chargé de dresser une instruction que je compte vous envoyer incessamment » (*Ibid.*, fol. 375).

commencement de leur maladie »⁴⁸. Ces instructions, qui prirent la forme de trois mémoires envoyés de Paris le 19 août⁴⁹, avaient pour but, selon les propres mots de Le Peletier des Forts, de « tranquilliser les esprits du peuple et peut estre meme des echevins de Marseille qui paroissent avoir esté troubles par la premiere frayeur »⁵⁰. Dans le premier mémoire, Chirac proposait « des reglemens pour le service des malades aux magistrats, aux confesseurs, aux medecins et aux chirurgiens. Il veut qu'on laisse les malades dans les maisons et qu'on établisse dans chaque quartier des cuisines où l'on fera le bouillon et où ceux qui sont auprès des malades iront le chercher »⁵¹ et aussi que « l'on paye des violons et des tambours pour les faire jouer dans les differens quartiers de la Ville, pour donner occasion aux jeunes gens de s'égayer et pour éloigner la tristesse et la mélancolie »⁵². Un deuxième mémoire traite la question : « s'il y a plus d'inconveniens à declarer la peste qu'à la cacher, il balance ces inconveniens de part et d'autre et conclut pour l'affirmative »⁵³. Enfin, concernant la nature de la fièvre, Chirac affirmait :

Tout bien considéré, après avoir lu et examiné avec grande attention les diverses relations qu'on a envoyées de Marseille sur le caractère de la maladie qui y règne, sur le nombre des personnes qui en sont mortes et sur les circonstances de leur mort, qui sont affreuses par rapport à l'indolence et à la barbarie de ceux qui doivent veiller à la conservation d'un peuple malheureux et pourvoir à ses plus pressans besoins, j'ai jugé que cette maladie quoique grande en elle-même et très-dangereuse, n'étoit qu'une fièvre maligne très ordinaire dans les conjonctures où elle est arrivée, entièrement semblable à celles que j'ai vu regner en 1709 et 1710, revêtue des mêmes accidens ; que ce n'est point une peste venue du Levant et portée dans le vaisseau qui en est arrivé dans le port de Marseille ; que ce n'est qu'une fièvre maligne causée par les mauvaises nourritures du petit peuple de Marseille, il n'en faut pas davantage pour causer une maladie aussi considérable ; preuve de cela, c'est qu'il n'y a eu jusqu'ici que le bas peuple, qui a beaucoup souffert depuis six mois, qui en soit attaqué ; comme les crocheteurs, qui ont porté les bales de marchandises du vaisseau prétendu infecté, se sont trouvés de la masse de ce peuple mal nourri, il n'est pas surprenant que ceux qui se sont trouvés

⁴⁸ *Ibid.*, fol. 255-6. C'est surtout Michel qui contesta le diagnostic de peste (voir Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique...*, *op. cit.*, p. 57 et 58).

⁴⁹ Ces mémoires évoqués par Le Peletier des Forts étaient destinés à Chicoyneau et Verny qui en communiquèrent ultérieurement le contenu, permettant leur transcription partielle par Bertrand.

⁵⁰ Lettre de Le Peletier des Forts à Le Bret du 19 (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 387-392). Dans la même lettre, Des Forts annonçait l'envoi de Deidier, d'Astruc (qui s'arrêta à Toulouse) et du chirurgien Faybesse et demandait que Sicard, qui aurait contribué à répandre l'inquiétude fût mis en prison. Les Sicard ont été en effet mis en prison au pain et à l'eau comme d'autres prisonniers (Lettre de Le Bret à Le Peletier des Forts du 19 septembre et Lettre du major des Iles Ste Marguerite du 8 septembre, *Ibid.*, fol. 635-636).

⁵¹ Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique...*, *op. cit.*, p. 121.

⁵² *Ibid.*, p. 122.

⁵³ *Ibid.*, p. 123.

échauffés par le travail, qui ont sué dans le transport des marchandises et qui se sont exposés ensuite à un air un peu plus froid, ayent été attaqués les premiers⁵⁴.

Indication supplémentaire que la Cour suivait l'avis de Chirac et ne croyait pas alors à la peste, trois jours après, le 22 août 1720, soit juste avant la réception de l'avis des médecins de Montpellier, le commissaire général des finances s'adressait aux Intendants de Languedoc, du Dauphiné, de Bourgogne et aux échevins de Lyon pour leur rappeler l'importance de conserver le commerce avec la Provence, dans laquelle la santé était pour lui « parfaite » :

Les avis que vous avez reçus de la maladie qui regne a Marseille vous auront sans doute obligé à prendre toutes les précautions convenables pour empêcher qu'elle ne se communique dans votre département. Quoy qu'il ne soit pas encore bien déterminé si c'est effectivement la peste ou seulement des fièvres pourprées, la défiance ne peut estre qu'utile sur des matieres aussi importantes et dans pareilles incertitudes ; mais en prenant des mesures sur ce point la, il n'est pas moins nécessaire d'avoir attention a conserver le commerce autant qu'il sera possible. A l'exception de la ville de Marseille, la santé est parfaite dans tout le reste de la Provence et on y fait des gardes si exactes qu'il n'est pas possible qu'aucun marseillois penetre dans le pays ou puisse débarquer à la coste. Dans ces circonstances, S. A. R. juge qu'on ne doit pas empêcher le commerce a l'ordinaire avec les peuples de votre département, et que l'on doit se contenter d'obliger d'eux, aux passages, des billets de santé pour leurs personnes et des certificats pour leurs marchandises qui puissent faire connoistre qu'elles ne viennent pas de lieux suspects. S. A. R. a fait envoyer ses ordres en conformité a Mrs les commandans des provinces voisines avec lesquels vous allez agir de concert⁵⁵.

Mi-Août 1720 - Novembre 1720 : propagation de l'épidémie en Provence, la mission Chicoyneau à Marseille

Arrivé le 12 août à Aix-en-Provence en provenance de Montpellier, Chicoyneau se rendit immédiatement avec le chirurgien Soullier à Marseille où ils furent rejoints le 13 par Verny⁵⁶. Tous trois visitèrent des malades avec deux médecins marseillais pendant deux jours et rendirent leurs conclusions de manière discrète sinon secrète au marquis de Pilles, gouverneur de Marseille, et aux échevins, probablement le 17 août⁵⁷, ainsi qu'à la Cour et à Chirac par lettres, le 17 et le 18⁵⁸. Selon Pichatty de Croislainte, « Mrs les Medecins de Montpellier viennent à l'Hôtel de Ville leur apprendre ce qu'ils ont reconnu

⁵⁴ *Ibid.*, p. 124-125. L'authenticité du mémoire de Chirac n'a jamais été contestée.

⁵⁵ Archives Nationales, G⁷ 25, fol. 141-142.

⁵⁶ *Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Lebret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 338-339.

⁵⁷ *Journal abrégé...*, *op. cit.*, p. 42. Les médecins marseillais ayant accompagné Chicoyneau et Verny auprès des malades auraient été refoulés de l'entrevue de ces derniers avec les échevins.

⁵⁸ Lettre de Chicoyneau à la Cour du 18 août (Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique...*, *op. cit.*, p.114) dont la réception a été mentionnée dans une lettre de Le Peletier des Forts du 25 août (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Lebret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 464-470).

de la nature et qualité de la maladie, et leur déclarent en peu de mots que c'est véritablement la peste. Mais voyant que tout le monde est presque déjà sorti de la Ville et que la terreur et l'épouvante qu'il y a met tout dans un désordre affreux, ils trouvent bon pour ne pas l'augmenter, que l'on dissimule et que, pour tâcher de calmer et d'assurer les esprits, on affiche un Avis au public portant qu'ils ont trouvé que ce ne sont-là que des fièvres contagieuses causées par les mauvais alimens, qui cesseront bientôt par le secours qu'on va avoir de tous côtés qui ramèneront l'abondance de toutes choses »⁵⁹. Cette occultation du diagnostic de peste déplut aux médecins de la ville⁶⁰ qui rédigèrent le 21 août un *Mémoire des médecins de Marseille sur la contagion présente* dans lequel ils se plaignaient du mépris des échevins et des insultes essayées depuis le début de l'épidémie et rappelaient leur position qui était de ne « point devoir tromper le public ni déguiser la vérité par de faux menagemens [qu'] il n'étoit plus temps de le cacher ni de le dissimuler ». Ils soulignaient aussi que « Mess^r Chicoineau et Verny [leur] firent voir le rapport qu'ils ont envoyé en Cour dans lequel ils sont du meme sentiment qu'eux sur la nature du mal »⁶¹. Peste pour les médecins de Marseille, fièvre maligne contagieuse pour ceux de Montpellier – l'expression fut reprise dans l'*Avis au public* imprimé le 20 et placardé le 21 le lendemain de leur départ⁶² – ce n'était pas seulement jouer sur les mots, c'était aussi avoir une attitude différente vis-à-vis de la population : tromper ou non celle-ci sur la gravité de la maladie, et peut-être aussi se tromper soi-même. Quoi qu'il en fût, les échevins, Le Bret et les ministres en relation avec celui-ci éludèrent pendant un temps la question de la nature de la maladie et s'accordèrent sur le fait qu'il fallait demander aux médecins de s'occuper des malades et de *trouver des remèdes*⁶³. Il est vrai que le développement de l'épidémie créait alors une quantité de problèmes dont il était urgent de s'occuper :

⁵⁹ *Journal abrégé...*, op. cit., p. 42-43.

⁶⁰ Comme le mentionne Le Bret à Le Peletier des Forts dans une lettre du 20 août : « L'on m'écrit encor de Marseille que les médecins de Montpellier ayant fait leur rapport a Mr de Pilles gouverneur et a Mrs les Esch, ont dit que les maladies sont des fièvres malignes et contagieuses et comme les médecins de Marseille ont dit que c'étoit la peste, ils sont fort fâchés que l'on ne se serve du meme terme qu'eux et veulent s'en plaindre et f[air]e voir que le mal est encore plus grand que les medecins de Montpellier l'ont dit » (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Lebret...*, op. cit., Français 8916, fol. 408-409).

⁶¹ Dans les papiers Le Bret (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Lebret...*, op. cit., Français 8916, fol. 422-5). Des extraits de la lettre inédite de Chicoineau à la Cour du 18 août sont publiés par Bertrand (Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique...*, op. cit., p. 114 sq.)

⁶² Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique...*, op. cit., p. 112. L'*Avis au public* était rédigé ainsi : « Sur le rapport qui a été fait à Monsieur le Gouverneur et à Messieurs les Echevins par Mrs les Medecins de Montpellier, ils ont crû devoir avertir le Public : que la Maladie qui regne presentement dans cette Ville n'est pas pestilentielle, mais que c'est seulement une Fièvre Maligne, Contagieuse dont espere de pouvoir bien tôt arrêter le progrès, en séparant les personnes qui en peuvent être soupçonnées d'avec celles qui sont saines, par le bon ordre et l'arrangement que l'on va prendre incessamment ».

⁶³ Dans sa lettre du 20 août à Le Peletier des Forts citée plus haut, envoyée aussi à la Vrillière, Le Bret rapportait qu'il avait écrit aux échevins pour leur dire que le nom n'était pas ce qui importait au public mais les remèdes ! La Vrillière répondit le 28 août que le Régent avait écrit à l'évêque de Marseille « de faire entendre aux médecins qu'il ne doit point être question entr'eux du mot de la maladie ny de point

secourir les malades, inhumer les morts, assurer le ravitaillement des zones touchées par la « maladie contagieuse de Marseille », expression désormais employée dans les actes officiels, avant qu'elle soit remplacée par celle de « maladie contagieuse de Provence » au début de 1721⁶⁴. Après la procession du 16 août, tout de même organisée malgré les dangers encourus⁶⁵, l'épidémie se manifestait dans toute sa force à Marseille, où les cadavres encombraient maintenant les rues, et se propageait à Vitrolles le 16 août, à Allauch et dans les faubourgs d'Aix-en-Provence le 20.

L'*Avis au public* placardé le 21 août n'avait pas produit l'effet escompté de rassurer la population marseillaise dont, au contraire, une nouvelle partie avait pris la fuite et disséminé davantage la peste dans les lieux avoisinants⁶⁶. De nouvelles barrières plus étendues durent être mises en place, avec de grandes difficultés pour les garder en raison de la faiblesse des effectifs militaires disponibles et du manque de motivation voire des réticences des communautés à mettre en place une police ou un règlement de peste⁶⁷. Il fallut ainsi un arrêt du Conseil du Roi en 26 articles, rédigés par d'Aguesseau et promulgué le 14 septembre sur la « maladie contagieuse dont la ville de Marseille est affligée », pour réglementer – de manière tout à fait traditionnelle d'ailleurs – le passage des personnes et des biens aux barrières et aux limites fixées sur le Verdon, la Durance et le Rhône ainsi que les échanges par mer⁶⁸. Quant aux médecins, la Cour demandait avec insistance le retour à Marseille de Chicoyneau et de Verny qui étaient revenus le 20 août à Aix-en-Provence, et où Deidier les avait rejoints le 4 septembre⁶⁹. Sans avoir vu encore un seul malade,

d'honneur mais seulement de trouver des remèdes pour la guérir » (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 480-481).

⁶⁴ L'expression « contagion de Provence » a été utilisée dans un arrêt du Conseil du 7 mars 1721 (Archives Nationales, E 2027, fol. 63).

⁶⁵ La procession du 16 août, jour de la Saint Roch, aurait été demandée par la population selon Pichatty (*Journal abrégé...*, *op. cit.*, p. 43) mais aussi encouragée par les échevins selon le critique (anonyme) de la *Relation* de Bertrand cité par Louis François Jauffret (*op. cit.*, p. 234). L'action des autorités religieuses et notamment de l'évêque, François-Xavier de Belsunce de Castelmoron (1671-1755), pendant l'épidémie a été analysée par Charles Carrière, Marcel Courdurié, Ferréol Rebuffat, *op. cit.*, p. 101 sq. Consistent semble-t-il du danger des processions, maintes fois rappelée dans la littérature de peste de l'époque moderne – y compris sous la plume des auteurs religieux – Belsunce fut d'abord très réticent vis-à-vis de celles-ci mais il céda le 16 août et conduisit ensuite à plusieurs reprises d'imposantes cérémonies réunissant les fidèles marseillais (voir Joël Coste, *op. cit.*, p. 620-622 et 646-647).

⁶⁶ *Journal abrégé...*, *op. cit.*, p. 43.

⁶⁷ La correspondance de Le Bret offre de nombreux exemples de ces réticences, qui se manifestèrent jusqu'au Parlement d'Aix qui s'opposa notamment à la mise en place d'un magistrat de santé (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 516). Le 26 août, d'Aguesseau envoyait à Le Bret le traité de police de Delamarre en se demandant s'il était connu en Provence et en indiquant les pages qui concernaient les maladies contagieuses (*Ibid.*, fol. 471).

⁶⁸ Archives Nationales, E 2020, fol. 155-171. L'arrêt a été signé par d'Aguesseau. Il est reproduit dans Louis François Jauffret (*op. cit.*, p. 147-157). La peste avait dépassé la Durance dès le 22 septembre (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, cote Français 8916, fol. 753).

⁶⁹ Lettre de Le Bret à Le Peletier des Forts du 4 septembre (*Ibid.*, fol. 558-561).

ce dernier avait adressé une lettre aux médecins de Marseille exposant sa conception de la maladie (un « engorgement des viscères internes saisis d'inflammations gangreneuses » requérant des saignées abondantes jusqu'à la défaillance)⁷⁰ et pour laquelle il proposait « de faire essayer 2 ou 3 remèdes et en cas de réussite de quelqu'un il [irait à Marseille] avec plus de confiance et [espérait] d'y déterminer M. Chicoyneau ». Chicoyneau⁷¹ et plus encore Verny semblaient en effet très réticents à retourner à Marseille.

Après avoir négocié leurs contrats, pour certains longuement et avec âpreté, les médecins et les chirurgiens envoyés par la Cour se mirent progressivement à l'œuvre à Marseille dans la seconde moitié de septembre et en octobre, au moment où l'épidémie commençait à être moins sévère⁷². Toutefois courant octobre, Chicoyneau, Verny et Deidier se distinguèrent par leur comportement vis-à-vis des malades qui faisaient appel à eux, ne prenant pas de précaution pendant la visite au point qu'ils pouvaient passer pour « invulnérables et des anges tutélaires envoyés de Dieu » selon l'expression de Pichatty de Croislainte⁷³. Fin septembre, Chicoyneau avait reçu une nouvelle lettre de

⁷⁰ Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique...*, *op. cit.*, p. 272.

⁷¹ « Monsieur, Avant d'avoir l'honneur de répondre, j'étois bien aise d'en conférer avec Monsieur Deidier, non pour le parti qu'il faut prendre, voyant bien qu'il n'y a pas moyen de convertir Mr Chirac et qu'il persistera toujours dans son sentiment jusque qu'à ce que les evenemens luy prouvent qu'il ne s'agit pas seulement d'une fièvre maligne de sorte que nous sommes des à present déterminés à rentrer dans Marseille mais comme nous n'avons pas prévu une si longue absence hors de chez nous et qu'il nous faut pourvoir d'habits de linges et d'autres choses absolument nécessaires, je ne puis partir avec Mrs Didier [sic] et Soulier que dans quelques jours, J'ay l'honneur d'estre avec tout le respect possible, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur, Chicoyneau » (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 654).

⁷² Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique...*, *op. cit.*, p. 270-275. Bertrand insista sur l'accueil de qualité et le peu d'entrain des « médecins étrangers » à se mettre à l'œuvre à Marseille. Chicoyneau et Verny avaient demandé 25 000 livres de gages et en obtinrent 12 000 (Lettre de Le Peletier des Forts à Le Bret du 21 septembre, *Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 727). Verny avait d'abord refusé (Lettre de Le Bret à Le Peletier des Forts, *Ibid.*, fol. 656) avant de suivre Chicoyneau et Deidier à Marseille le 12 septembre (Lettre de Le Bret à Le Peletier des Forts, *Ibid.*, fol. 665). Fin septembre, les médecins de Montpellier se plaignaient déjà de ne pas avoir assez de remèdes et demandaient des chevaux pour visiter les malades (*Ibid.*, fol. 752) ; ils soulignaient que les remèdes ne pourraient être efficaces tant que les malades ne seraient pas nourris suffisamment, ce qui indigna Le Bret (*Ibid.*, fol. 795). Ils allaient visiter les malades qui les demandaient (Lettre à Des Forts du 28 septembre, *Ibid.*, fol. 814). Fin septembre, Chicoyneau Verny et Soulier écrivaient qu'il y avait encore beaucoup de malades mais que la mortalité diminuait et qu'il n'y avait plus de cadavres dans les rues (Lettre de Le Bret à Le Peletier des Forts du 30 septembre, *Ibid.*, fol. 851). Quant à Deidier, il écrivit à Le Bret pour lui expliquer que « la crainte et la mauvaise nourriture qui derange les digestions sont les principales sources des maladies qui varient à l'infini suivant les différents sujets ». Par ailleurs, il avait observé que la saignée qu'il avait initialement préconisée ne convenait pas, et qu'« il y a moins de malades, et qu'on en guérit beaucoup depuis qu'on rassure leurs esprits » (Lettre à Le Peletier des Forts du 1^{er} octobre, *Ibid.*, fol. 856).

⁷³ « La peste jusques alors a été traitée comme la peste, les malades jugeoient aisement du peril et de l'horreur de leur mal par la maniere avec laquelle les medecins les visitoient : le Chancelier de l'université de Montpellier, Mr de Chicoyneau, Mr Verny et Mr Deidier leur donnent au contraire lieu de croire que c'est de tous les maux le moins dangereux et le plus ordinaire : ils les approchent de sang froid sans repugnance et sans précaution, ils s'assoient même sur leurs lits, touchent leurs bubons et charbons et restent avec tranquillité autant de temps qu'il en faut pour se bien informer de l'état où ils

Chirac qui persistait dans son opinion que la maladie de Marseille était une fièvre maligne simple mais rendue grave par l'annonce de la peste qui avait terrorisé la population (Annexe 1). Chirac ne varia jamais dans sa conception de la « maladie de Marseille » (à la différence de Chicoyneau et Verny, comme Bertrand le fit remarquer⁷⁴) mais peut-être avait-il eu l'avantage pour cela de ne l'avoir jamais vue de près. En tout état de cause, les médecins de Montpellier se plaignirent rapidement de ne plus être utiles à Marseille et exprimèrent début novembre⁷⁵ leur souhait de rentrer chez eux. Toutefois Le Bret ne se pressa pas d'accéder à leur demande⁷⁶ et ils ne partirent de Marseille que fin janvier⁷⁷.

Fin novembre, Chicoyneau, Verny et Deidier furent encore sollicités pour la désinfection de la ville, et produisirent un mémoire qui, selon Bertrand, était « fait d'après ceux de Mr Ranchin⁷⁸ et j'ose dire même rencherit par-dessus. On y reconnoît plus dans ce mémoire ces Medecins hardis, qui nient absolument la contagion, qui disent que la peste ne se communique point, pas même en approchant les malades, ni en les pratiquant de près ; au contraire ils y paroissent des Medecins timides jusqu'au scrupule, qui semblent craindre que quelque étincelle contagieuse restée dans les hardes infectées ne rallume l'incendie [...] ; ils se servent des parfums doux et aromatiques, des âcres et des forts, du vinaigre et généralement de tout ce qui peut éteindre et consumer ce que la peste peut avoir laissé d'infection ; pour donner une preuve de l'attention scrupuleuse de ces Medecin à la désinfection, nous allons extraire un seul article de leur mémoire mot à mot par lequel on pourra juger des autres. "Quant aux mulets, chevaux, asnes etc. on se contente de les laver souvent dans la riviere, les y faire nager et puis les frotter ; on

sont, des accidens de leur maladie et pour voir executer par les chirurgiens les operations qu'ils ordonnent, ils vont partout, ils parcourent tous les quartiers, ils abordent tous les malades, dans les ruës, sur les places publiques, dans les maisons, dans les hôpitaux, on diroit qu'ils sont invulnérables et des anges tutélaires envoyés de Dieu pour sauver la vie à un chacun, ils refusent l'argent que les riches leur offrent et ne reçoivent de personne que mille benedictions qu'on leur donne de tous côtés, leur maniere de proceder, jointe à la reputation de leurs noms, relevent seules des malades par la confiance qu'elles leur donnent » (*Journal abrégé...*, *op. cit.*, p. 124-125).

⁷⁴ « Vers la fin du mois d'Octobre et en Novembre que le danger de la contagion fut presque passé, se voïant heureusement rechapés, ils commencent à chanceler dans leurs sentimens, et enhardis d'un jour à l'autre par la diminution du mal et par celle du péril, ils commencerent à nier hautement la contagion, et d'insulter en quelque maniere à la timidité de ceux qui la craignoient. Oubliant alors qu'ils avoient été eux-mêmes de ce nombre » (Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique...*, *op. cit.*, p. 354).

⁷⁵ Lettre de Le Bret à Le Peletier des Forts du 14 novembre (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8917, fol. 367).

⁷⁶ Le Bret avait accumulé les griefs contre Chicoyneau et Verny, bien sûr pour leur peu d'entrain à partir pour Marseille (réclamé par la Cour le 28 août, leur départ ne fut effectif que le 12 septembre), mais aussi pour leur faible activité et leur manque de communication. Dans une lettre à Le Peletier des Forts du 22 octobre, Le Bret indique en effet que Chicoyneau et Verny ne visitent que 4 à 5 malades par jour et ne lui écrivent pas et espère qu'ils rendent compte à Chirac (*Ibid.*, fol. 214-6).

⁷⁷ Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique...*, *op. cit.*, p. 450.

⁷⁸ François Ranchin (1560-1641), qui avait cumulé les fonctions de premier consul de la ville et de chancelier de l'université de Montpellier pendant l'épidémie de 1628 publia le *Traicté politique et médical de la peste* en 1640. Ce traité fut plusieurs fois réédité au XVII^e siècle.

peut même les parfumer dans l'écurie, prenant bien garde aux scelles et aux bats qu'il faudra battre et ensuite parfumer" »⁷⁹.

Chirac quant à lui, fut consulté à Paris sur la méthode de purification des lieux infectés employée à Aix-en-Provence par Lemery et se référa lui aussi au texte de Ranchin écrit « lors de la peste »⁸⁰ (de 1628). Dans un autre mémoire envoyé à Aix-en-Provence peu après⁸¹, il se montra opposé à l'usage d'arsenic, de realgar et d'orpiment et d'accord avec la méthode « plus simple » proposée par Chicoyneau, Verny et Deidier à Marseille pour la « contagion dont on veut purger les maisons ». L'inconsistance ou l'incohérence de la conception des médecins de Montpellier, soulignée par Bertrand à propos de la conduite de la désinfection, ne se manifesta plus par la suite, dans la suite d'ouvrages et de lettres qu'ils publièrent séparément entre décembre 1720 et mai 1721.

Décembre 1720 – Mai 1721 : Propagation de l'épidémie hors de la Provence, réactions de la Cour et mise à l'écart des médecins de Montpellier

La peste, se jouant de barrages toujours insuffisants et mal gardés, poursuivit sa progression en Provence pendant l'automne 1720 : après Aix-en-Provence, Aubagne, Toulon, Arles, Saint-Rémy⁸² et Tarascon⁸³ furent sévèrement touchées, et elle pénétra même dans le Gévaudan fin novembre, apportée (à Correjac) par un forçat de Marseille qui avait volé des habits contaminés⁸⁴. En décembre, le Régent, de plus en plus conscient de la gravité du danger prit plusieurs initiatives pour remédier aux « désordres » de la peste⁸⁵. Outre le remaniement ministériel qui conduisit au remplacement de Le Peletier des Forts par Le Pelletier de la Houssaye aux finances, il décida la création d'un *Bureau*

⁷⁹ Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique...*, *op. cit.*, p. 434-5.

⁸⁰ *Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8917, fol. 491. Chirac préconisa d'user d'herbes aromatiques de Provence, de poix et de résine mais d'éviter le soufre « qui provoque la toux ».

⁸¹ Mémoire adressé par Le Peletier des Forts à Le Bret du 27 novembre 1720 (*Ibid.*, fol. 502-503).

⁸² Le Bret qui avait quitté Aix, comme le parlement de Provence courant octobre pour Saint-Remy, déménagea une nouvelle fois début 1721 à Barbantane après avoir obtenu l'accord de d'Aguesseau le 29 décembre (*Ibid.*, fol. 659).

⁸³ Dans une lettre à Le Bret du 4 avril 1721, d'Aguesseau se plaignit encore une fois de l'application insuffisante des règlements et qu'il y avait eu « trop de complaisance » à Tarascon de la part de ceux qui gardaient la ville vis-à-vis des poissonniers qui allaient et venaient de Martigues (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8918, fol. 608).

⁸⁴ Voir Jean-Baptiste Goiffon, *Relations et dissertations sur la peste du Gévaudan*, Lyon, Valfary, 1722, p. 3 et Henry Mouysset, *op. cit.*

⁸⁵ Selon Villars qui y participa, il se tint en décembre « un conseil composé de peu de personnes, où il fut principalement question des désordres de la peste et des moyens de l'empêcher de s'étendre » (*Mémoires du maréchal de Villars*, édition de J.F. Michaud et J.J.F. Poujoulat, Paris, Éditeur du commentaire analytique du Code Civil, 1839, p. 261).

de santé en janvier 1721 pour coordonner l'action « dans un même esprit avec beaucoup d'ordre et d'uniformité »⁸⁶. Confié à Amelot de Gournay et directement placé sous l'autorité du Régent, le bureau de santé fut chargé d'organiser les secours et le ravitaillement des provinces touchées, de lever les fonds nécessaires et de contrôler le commerce⁸⁷. Le bureau de santé joua un rôle important, de même que le chancelier d'Aguesseau, dans l'évolution de l'opinion de la Cour en faveur de la santé publique et de la fermeté dans l'application des règlements⁸⁸. En mai 1721, Berwick, soutenu par d'Aguesseau et par le Régent, obtint des pouvoirs étendus et déploya ses « lignes » gardées militairement⁸⁹, et début juin, le bureau de santé était remplacé par le *Conseil de santé*, composé du chancelier (d'Aguesseau), du contrôleur général des finances (Le Pelletier de la Houssaye), des quatre secrétaires d'état et d'un médecin, Claude-Jean-Baptiste Dodart (1664-1730), premier médecin de Louis XV⁹⁰ : Dodart et non Chirac, de toute évidence mis à l'écart. Cet éloignement des médecins de Montpellier de la gestion de la peste au cours des premiers mois de 1721 est corroboré par la disparition rapide, dans les archives de Le Bret et du Contrôle général, des mentions de Chirac, de Chicoyneau, de Verny et de Deidier⁹¹.

⁸⁶ « A M Amelot, Cons^{er} d'Etat ordinaire, 22^e janvier 1721. M, S. A. R. ayant jugé que la maladie contagieuse qui regne en Provence, et toutes les affaires qui peuvent y avoir rapport dans les autres provinces du Royaume non seulement demandent une attention principale mais doivent estre suivies dans un même esprit avec beaucoup d'ordre et d'uniformité, elle a resolu d'establir un bureau chez vous, qui sera composé de vous, M, de M Desforts, de Mr Ferrand, de M de Machault Cons^{er} d'Etat, de M^s Roujault et de M de Baudry, M^{es} des Requestes, pour examiner toutes les lettres et mémoires concernant cette matière qui vous seront envoyees, et proposer les ordres qu'il y aura a faire sur ce sujet. L'intention de S.A.R. est que ce bureau pour les affaires de la contagion s'assemble chez vous deux fois la semaine. Mess^s les Secretaires d'Etat s'y trouveront lorsqu'ils le jugeront à propos, et je m'y trouveray aussi lorsqu'il surviendra quelque affaire qui le demandera. Je vous prie de vouloir bien faire avertir M Desforts, Mr Ferrand, M de Machault, M Roujault et M de Baudry, de ce que j'ay l'honneur de vous ecrire, me remettant a vous de les en informer. Je suis avec mon attachement ordinaire, M. » (Archives Nationales, G⁷ 25, fol. 125).

⁸⁷ Son activité a été résumée dans la partie II du *Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste* publié à Paris par Pierre-Jean Mariette en 1744 (p. 32-41) puis par Louis François Jauffret (*op. cit.*, p. 178-191).

⁸⁸ Dans ses Mémoires, Berwick a donné un témoignage de premier ordre sur les dernières hésitations de la Cour pendant ces mois dramatiques (repris dans l'Annexe 2).

⁸⁹ L'arrêt d'extension du blocus à l'ensemble du commandement de Berwick est daté du 21 mai 1721. Ce sont ces « lignes » qui permirent de contenir la peste en 1722 puis de la circonscrire complètement en 1723.

⁹⁰ A la date du 7 juin 1721, Buvat notait dans son Journal : « Le conseil de santé qui fut alors établi se tenait le lundi matin chez M. le chancelier, et était composé de M. le chancelier, de M. le contrôleur général des finances, des quatre secrétaires d'état et de M. Dodart, premier médecin du Roi » (Jean Buvat, *Journal de la Régence, Tome 2*, Paris, Plon, 1865, p. 254). Sur Dodart, voir Jean-Jacques Peumery, « Les Dodart - père et fils - médecins de roi », *Histoire des sciences médicales*, 2000, t. 44, p. 39-46.

⁹¹ Dans une lettre à Le Bret du 12 février 1721, Chicoyneau indiquait qu'il visitait avec ses collègues présents à Aix-en-Provence des malades dont le nombre diminuait tous les jours (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8918, fol. 309) mais il resta à Aix jusqu'à fin mars au moins (*Ibid.*, fol. 558). Dans une lettre du contrôle général le 23 février 1721, il était demandé à Bernage de remettre « 1200 livres à Me Chicoyneau et Me Verny et 600 livres à Me Soulier » pour leurs frais de voyage en Provence (Archives Nationales, G⁷ 25, fol. 329). Ils effectuèrent leur quarantaine à La Ciotat

Ces trois derniers ne quittèrent toutefois la scène de la peste que pour rejoindre la scène éditoriale⁹².

Entre décembre 1720 et mai 1721, Chicoyneau publia trois ouvrages : une *Relation de la peste de Marseille, contenant ses symptômes, son pronostic, sa curation et celle des bubons et des charbons* (cosignée avec Verny et Soulier remise aux autorités de la ville le 26 novembre et imprimée en décembre à Marseille, proposant essentiellement le regroupement des maladies rencontrées en cinq classes⁹³ ; des *Observations et réflexions propres à confirmer ce qui est avancé par MM. Chicoyneau, Verny et Soulier, dans la relation du 10 décembre 1720, touchant la nature, les événements et le traitement de la peste de Marseille*, terminées avant mai 1721⁹⁴, qui complétèrent la relation de décembre par des nécropsies, des réflexions et des commentaires, incluant la mention des avis de Chirac (qu'ils dirent avoir incomplètement suivis)⁹⁵, des critiques des thèses contagionistes⁹⁶

en juillet 1721 avant de retourner à Montpellier (Paul Gaffarel et Marquis de Duranty, *op. cit.*, p. 341 sq.).

⁹² Je n'évoquerai leurs ouvrages qu'en quelques mots, en priant le lecteur de se reporter à mon ouvrage sur la littérature de peste qui en présente une analyse détaillée (Joël Coste, *op. cit. passim*).

⁹³ Un livret de 38 pages publié également à Lyon chez Bruyset. L'exposé des motifs est extrêmement bref : « Pour satisfaire au juste empressement de plusieurs personnes, tant du Royaume que des Pais Etrangers, qui craignant les funestes effets de la Contagion, nous font l'honneur de nous demander des éclaircissemens sur la nature du mal qui a desolé Marseille, et le succes des Remèdes que nous avons employé pour le combattre, Nous avons jugé à propos de dresser cette Relation qui contient en abrégé, ce que cette matière renferme de plus essentiel, et qui peut suffire aux personnes éclairées de la Profession pour se déterminer sur la conduite qu'elles doivent garder, ou sur ce qu'il faut prédire en pareil cas, en attendant que nous ayons les moiens et le loisir convenables pour donner au Public un détail plus exact de tout ce que nous avons observé sur le même sujet. Tous les Malades que nous avons vû, ou traités de ce terrible mal qu'on nomme communement Peste, peuvent se reduire à cinq classes principales, qui renferment generalement tous les cas que nous avons observés, si l'on en excepte quelques particuliers qui ne sçauroient servir de Règle » (François Chicoyneau, François Verny, Soulier, *Relation de la peste de Marseille...*, *op. cit.*, p. 1-2).

⁹⁴ Un ouvrage de 161 pages imprimé à Toulouse par Claude-Gilles Lecamus. Le permis d'imprimer est daté du 23 mai 1721.

⁹⁵ « Nous avons tâché, dans la réalisation de ce projet de nous conformer aux avis et aux modèles que l'illustre Monsieur CHIRAC, premier medecin de Son Altesse Royale, a bien voulu nous communiquer, très-convaincus qu'il n'est pas permis de s'égarer quand on est conduit par un Guide aussi éclairé. Il seroit à souhaiter que nous eussions pû suivre avec exactitude la route qu'il nous a indiquée : mais si nos occupations continuelles auprès des Pestiferes ne nous ont pas permis de remplir ses vûës dans toute leur étenduë, du moins oserons-nous assurer le Public que ces observations sont très fidèles et qu'elles pourront être utiles aux Medecins et aux Chirurgiens engages à servir ceux qui sont attaqués d'une si funeste maladie » (François Chicoyneau, François Verny, Soulier, *Observations et réflexions propres...*, *op. cit.*, p. 4).

⁹⁶ Notamment la critique du « levain venimeux » spécifique, qui avait été avancée par certains partisans de la contagion : « Les arsenicaux, les vitrioliques, les sublimés et les autres poisons sales, acres, acides, caustiques ou corrosifs, avec lesquels on compare ce levain sont constamment venimeux par eux-mêmes, et font toujours les mêmes et très-funestes impressions sur toutes sortes de personnes, de quelque temperament qu'elles puissent être. D'où il suit manifestement que si le venin de la peste est venimeux comme tous ces poisons, il devoit agir également et empoisonner pour ainsi dire, tous ceux dans lesquels il s'insinue, ce qui est contraire à l'expérience ; et c'est ce qui prouve démonstrativement que la mortalité qui regne en tems de peste ne doit point être imputée à ce levain prétendu, mais à la mauvaise disposition des sujets qu'elle attaque » (*Ibid.*, p. 101). Mais c'est surtout l'argument du manque

et, au contraire, l'incrimination de la bile et des mauvaises digestions⁹⁷, ainsi que de la peur dans la genèse de la maladie⁹⁸ ; et (enfin) une *Lettre ... à Monsieur de la Monière, Doyen du Collège des médecins de Lyon, pour prouver ce qu'il a avancé dans ses observations et réflexions touchant la nature, les événements et le traitement de la peste de Marseille et d'Aix, du 10 décembre 1720*, datée du 28 mai 1721⁹⁹.

C'est dans cet ouvrage que Chicoyneau développa le plus complètement ses « réflexions qui l'ont déterminé à préférer et adopter le sentiment de la non contagion »¹⁰⁰ : son impression que la peste se développait indépendamment de la contagion, étayée par trois arguments : 1) la peste se propageait malgré la prise de précautions¹⁰¹, 2) l'épidémie diminuait quand il y avait un grand nombre de cas¹⁰² alors que, pour lui, elle n'aurait dû s'arrêter qu'à la destruction totale de la population¹⁰³, et 3) de nombreuses situations plaidaient

de support visible que Chicoyneau mit en avant dans sa réfutation de la contagion des maladies responsables de cette épidémie : « Les personnes éclairées qui feront attention, avec un esprit libre de préjugé, à toutes ces observations et réflexions, découvriront, sans beaucoup de peine, les causes évidentes de l'affreuse mortalité qui a désolé cette ville, sans en excepter tant de dignes et pieux religieux, des médecins, des chirurgiens, des gardes et des familles entières, et elles comprendront enfin, que pour prendre raison de tous ces faits et pour expliquer la multiplication de la peste, il n'est pas nécessaire d'avoir recours à la contagion, ou à des causes invisibles ou surnaturelles » (*Ibid.*, p. 132).

⁹⁷ Des constatations anatomiques, exclusivement macroscopiques, servirent de base à l'élaboration d'une nouvelle physiopathologie humorale de la peste, incriminant la bile, dont les déductions étiologiques (erronées) conduisaient à l'incrimination des « mauvaises digestions » : « On peut penser 1° Que cette bile verdâtre et quelquefois noirâtre, qui se trouve dans l'estomac, les boyaux et la vessie du fiel de tous ces cadavres, est sans doute la source principale des accidens pestilentiels, puisqu'elle en produit fréquemment de semblables dans les fièvres malignes. 2° Que cette bile verdâtre, chargée de sels et de souffres fort grossiers, passant dans les vaisseaux, coagule le sang, le rend épais, noirâtre et l'empêche de circuler. 3° Que cet épaissement du sang doit naître d'abord de la perte du ressort des parties solides et le défaut des esprits dans cette même liqueur, qui devient en quelque façon semblable à la lie de vin ; ce qui suffit pour rendre raison de tous les accidens pestilentiels et sur tout des ces inflammations gangreneuses des differens visceres, aussi-bien que de celles des glandes exterieures et des tegumens. 4° Que la bile qui produit la peste, devient dès les premiers instans de la maladie, verte ou noire, propre à coaguler, enflammer et gangrener [...]. 5° Que si dans les fièvres malignes, cette pernicieuse bile est un effet ou une suite des mauvaises digestions, elle peut en être pareillement le produit dans la peste et qu'il n'est pas par consequent necessaire d'avoir recours à un levain étranger contagieux pour rendre raison de ce fait, puis qu'il s'agit uniquement d'assigner une cause connuë et generale d'un nombre infini de mauvaises digestions » (*Ibid.*, p. 42-43).

⁹⁸ « Mais ce qui merite d'être bien remarqué, est que parmi les mauvaises dispositions qui rendoient les personnes Infirmes susceptibles de cette fatale maladie, il n'y en avoit pas de plus commune et de plus repanduë que la crainte et la terreur, en sorte que le moindre mal de tête, le plus petit mouvement febrile, en un mot, les accidens et les symptomes les plus familiers jettoient le trouble et la consternation dans les esprits même les plus intrepides, qui regardoient les plus legeres indispositions commes des avant-coureurs de la peste » (*Ibid.*, p. 118).

⁹⁹ Un opuscule de 34 pages imprimé à Lyon par Bruyset.

¹⁰⁰ François Chicoyneau, *Lettre de M. Chicoyneau écrite à M. de La Monière...*, *op. cit.*, p. 6.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 11.

¹⁰² *Ibid.*, p. 13.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 17. Chicoyneau attribuait la cessation de la peste à la bonne alimentation plutôt qu'aux précautions pour éviter la communication (p. 25).

contre la contagion, comme des enfants suçant sans dommage le lait des nourrices pestiférées, eux-mêmes visitant des malades et assistant à plus de 20 nécropsies...¹⁰⁴. Chicoyneau reconnu toutefois avec une certaine amertume qu'il était « très difficile pour ne pas dire impossible de désabuser le peuple sur la contagion »¹⁰⁵. Deidier, quant à lui, multiplia les lettres (à Montresse le 23 décembre 1720, le 14 janvier 1721, le 16 février et le 6 juin, à Fizes et à Maugue le 15 janvier 1721...) où il incriminait comme Chicoyneau les mauvaises digestions (et la bile)¹⁰⁶ ainsi que la peur comme causes de la peste. Mais contrairement à Chicoyneau et à Chirac¹⁰⁷ qui ne remirent jamais en question la non contagion de celle-ci, Deidier finit par rallier le camp des contagionistes fin 1725 à l'occasion de l'ouverture solennelle des écoles de médecine de Montpellier¹⁰⁸.

Épilogue

M. Chirac fut, pour ainsi dire, le Medecin général de Marseille par le soin assidu dont il veilloit à tous ses besoins auprès du Regent, par les secours de toute espece qu'il obtenoit pour elle, par toutes les lumieres dont il fortifioit celles des habiles

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 14. Chicoyneau affirmait que la contagion était une cause nécessaire mais non suffisante.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 23. Il retenait donc plutôt une cause commune répandue. Pour Chicoyneau, la peste se produisait indépendamment de la communication si les corps étaient disposés à recevoir ses impressions (p. 16). Pour lui, la crainte est une des principales sources de la mortalité en temps de peste (p. 26) et une cause qui dispose les humeurs à recevoir les impressions de la cause commune (comme les mauvais aliments, p. 27).

¹⁰⁶ Convaincu de la responsabilité de la bile dans l'étiologie de la peste, Deidier injecta même de la bile de pestiférés à des chiens qui développèrent ensuite la maladie, ce qui pour lui, confirmait que la bile issue des mauvaises digestions était bien le principe de la peste... et donc que cette dernière n'était pas contagieuse... (A. Deidier, *Expériences sur la bile et les cadavres des pestiférés...*, *op. cit.*). Le destinataire de la lettre, Montresse, puis Bertrand (*Relation historique...*, p. 354 sq.) remarquèrent finement que Deidier aurait obtenu le même résultat avec une autre humeur... Dans sa *Lettre sur la maladie de Marseille, du 15me janvier 1721 à M. Fizes, conseiller du roi* (Montpellier, H. Fleury, 1721), Deidier soutint aussi que la peur avait favorisé le développement de la peste à Marseille.

¹⁰⁷ Chirac rédigea après 1727 un *Traité des fièvres malignes, des fièvres pestilentielle, et autres* qui fut imprimé à Paris par Vincent en 1742. Dans cet ouvrage, Chirac reprenait les explications données en 1720 et s'appuyait sur Chicoyneau (et ses 5 classes de maladies) et parfois sur Deidier (pour l'injection de bile) pour affirmer que la peste, les fièvres pourprées, malignes et autres ne formaient qu'une seule espèce de maladie, qui pouvait être maligne ou pestilentielle selon son degré de force. Il s'attaquait également à l'ancien « préjugé » de la communicabilité qu'il récusait (Vol. 1, p. 64). Pour Chirac, la déclaration de la peste jetait dans l'épouvante et était capable seule de rendre les fièvres funestes et mortelles (vol. 1, p. 252 et vol. 2, p. 16 et 19) et la terreur pouvait faire développer des bubons et des charbons.

¹⁰⁸ *Discours académique sur la contagion de la peste de Marseille prononcé pour l'ouverture solennelle des écoles de médecine de Montpellier le 22 octobre 1725* (repris ensuite dans la *Dissertation où l'on a établi un sentiment particulier sur la contagion de la peste*, Paris, D'Houry, 1726). Dans ce discours, Deidier opposait l'éloquence (incarnée par Chicoyneau à l'esprit géométrique (incarné par Astruc) et optait pour ce dernier, non sans avoir ridiculisé l'opinion que la terreur pouvait être à l'origine de la peste (une opinion attribuée à un certain Gerstman ; mais il était transparent qu'il visait Chicoyneau). Deidier s'attira la haine de Chicoyneau qui le fit (cas exceptionnel) révoquer de ses fonctions professorales à Montpellier et nommer médecin des galères à Marseille dès qu'il fut premier médecin du roi, en 1732, à la mort de Chirac. La faculté ne protesta pas et choisit Fizes pour lui succéder. En revanche Deidier resta médecin-chef de l'hôpital Saint Eloi jusqu'en 1737.

gens qu'il y avoit fait envoyer. [...] Ils rassurerent d'abord le peuple par l'extrême hardiesse dont ils abordoient les Malades, et par l'impunité de cette hardiesse toujours heureuse. Peut-être, et cela ne diminueroit guere la gloire de l'Héroïsme, étoient-ils dans le sentiment de M. Chirac, que la Peste ne se communique pas par contagion. Quoiqu'il en soit de cette opinion si paradoxale, il seroit difficile qu'elle fût plus dangereuse et plus funeste aux Peuples que l'opinion commune¹⁰⁹.

Cet extrait de l'éloge *post mortem* de Chirac, prononcé à l'Académie des Sciences de Paris par Fontenelle en 1732, reflétait ce que la postérité immédiate et parisienne avait voulu retenir de son action et de celle des médecins de Montpellier pendant la peste de Provence. Les résultats de notre analyse conduisent à nuancer fortement voire à contredire cette partie de l'éloge de Fontenelle. L'« opinion si paradoxale » de Chirac sur la non contagion de la « fièvre maligne » de Marseille, endossée après quelques hésitations par Chicoyneau, fut âprement combattue par une majorité de médecins marseillais, avant de l'être par une grande partie des médecins français et européens. De même, après plusieurs mois de recours à l'expertise de Chirac et de Chicoyneau, la Cour l'écarta finalement, en même temps qu'elle se décidait à mettre en œuvre les mesures de blocus prônées par Berwick – des mesures qui avaient déjà été expérimentées avec succès en 1670 par Colbert pour contenir la peste à distance de Paris¹¹⁰. La mise à l'écart, au début de 1721, des médecins montpelliérains de la gestion effective de la peste sanctionna la faillite de l'expertise médicale initialement mobilisée à la Cour, faillite alors amplement démontrée par la diffusion de l'épidémie au gré des pérégrinations des hommes ou des marchandises échappant à la surveillance des zones infectées.

Fondé sur une expérience jusqu'alors livresque de la maladie –en juillet 1720, Chirac et les médecins de Montpellier n'avaient jamais vu de malades de la peste–, puis sur une analyse causale erronée des faits pathologiques¹¹¹ et une interprétation contestable des rares données expérimentales (notamment celles obtenues par Deidier¹¹²), le scepticisme extrême de Chirac et de Chicoyneau vis-à-vis du diagnostic de peste puis de la contagion ne pouvait que rencontrer dans un premier temps l'assentiment de la Cour ou du moins de la fraction de celle-ci qui défendait la liberté du commerce. Comme le souligna Saint-Simon¹¹³, le commerce des Indes s'était notablement développé à l'époque du système de Law, et

¹⁰⁹ *Œuvres* de Fontenelle, Tome 6, *Eloge des académiciens, 1718–1739*, Paris, Brunet, 1742, p. 537–538.

¹¹⁰ Voir Joël Coste, *op. cit.*, p. 427.

¹¹¹ Voir notre analyse dans *Ibid.*, p. 166 sq. Les multiples systèmes de causalité employés à cette époque ne facilitaient pas la réflexion, de même que le mode de transmission très complexe de la peste, inconnu à cette période. Un contact avec un malade n'était ni une cause nécessaire (des infections, médiées par les puces, pouvaient avoir lieu à distance, sans contact apparent) ni une cause suffisante en raison de l'immunisation et de formes légères passant inaperçues). Il augmentait seulement très fortement la probabilité de développement de la maladie.

¹¹² Voir ci-dessus, note 106.

¹¹³ « Law avoit obtenu depuis quelque temps par des raisons de commerce que Marseille fut port franc. Cette franchise qui y fit abonder les vaisseaux, surtout les bâtiments du Levant, y apporta la peste faute

les intérêts du commerce maritime qui irriguait Marseille (devenu port franc) et plus largement la Provence et le royaume, et auxquels étaient particulièrement sensibles les autorités de Marseille, l'intendant Le Bret mais aussi certains ministres à Paris, pesaient bien plus lourd que ceux de la santé publique, qui auraient dû de ce fait être défendus de manière beaucoup plus massive et unanime qu'ils le furent des mois durant. Le bruit de fond des désaccords médicaux, souvent mis en avant par les échevins ou par Le Bret, fut certainement longtemps contraire à la prise de décisions énergiques de contrôle de la maladie : les décideurs –les ministres et le Régent– avaient besoin d'arguments forts et convaincants et non de débats pour mettre en œuvre des mesures de contrôle et de police nécessairement ruineuses et impopulaires. La conception de la « fièvre maligne » de Marseille de Chirac et des médecins de Montpellier envoyés sur place contribua évidemment de manière majeure au retard de la prise de décision et donc au bilan catastrophique de l'épidémie, évalué à plus de 120 000 morts, avec des villes et des bourgs décimés de la moitié de leur population.

Dans le débat, beaucoup plus nouveau, sur la question de révéler ou non la présence de la peste aux populations concernées, Chirac et Chicoyneau, qui prônaient la non contagion et un déterminisme principalement psychologique de la maladie furent des partisans convaincus de la seconde option. En pratique toutefois à Marseille, les tentatives de garder secrets les premiers cas de peste puis la désinformation de l'*Avis* du 20 août furent des échecs cuisants et conduisirent au contraire à affoler et à pousser au départ une partie de la population, celle-là même qui dissémina ensuite la maladie dans le terroir et les cités avoisinantes. Le relativisme vis-à-vis du nom de la maladie manifesté par Chirac et Chicoyneau, et endossé par Le Bret ou certains ministres qui, fin août 1720, soulignaient que ce qui importait n'était pas le « mot de la maladie » mais les remèdes¹¹⁴, et la profusion de termes qui furent ensuite utilisés (« maladie de Marseille » puis « de Provence », « contagion » de Marseille, « fièvres malignes » de Marseille, « fièvres pestilentiennes » de Marseille, et parfois tout de même « peste » de Marseille, notamment quand elle fut terminée – une profusion frappante pour l'historien qui étudie cette épidémie après celles des siècles précédents) ne contribuèrent certainement pas à éclaircir les esprits et le débat.

Épisode tragique pour Marseille, la Provence et le Gévaudan, la peste de Provence – « puisqu'il faut l'appeler par son nom »¹¹⁵ – le fut aussi, en définitive,

de précaution, qui dura longtemps, et qui désola Marseille, la Provence, et les provinces les plus voisines. Les soins et les précautions qu'on prit la restreignirent autant qu'il fut possible, mais ne l'empêchèrent pas de durer fort longtemps, et de faire d'affreux désordres. Ce sont des détails si connus qu'on se dispensera d'y entrer ici » (Saint-Simon, *Mémoires*, Tome 18, fin du chapitre 2, édition Chéruel).

¹¹⁴ Voir ci-dessus la note 63.

¹¹⁵ La Fontaine, *Les Animaux malades de la peste*. Il s'agit de la première fable du livre VII, éditée pour la première fois en 1678.

pour la santé publique et pour l'expertise médicale qui perdirent là une occasion d'entrer relativement tôt dans l'âge des Lumières.

Annexe textuelle 1.

Copie de la lettre écrite par M Chirac à M Chicoyneau courant septembre 1720 à propos de l'épidémie en cours de développement à Aix-en-Provence (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Lebrét...*, op. cit., Français 8916, fol. 852).

L'Etat de la fièvre maligne qui commence à attaquer le peuple d'Aix me paroist le mesme qui regne à Marseille, et me confirme dans l'Idée que j'ay marquée dans mon premier mémoire que la fièvre maligne de Marseille est une maladie epidémique, seule naturelle d'une cause generale et non de la contagion communiquée à Marseille par les marchandises du vaisseau qui est arrivé de Seyde ou la peste n'estoit pas ; c'est la disette et les mauvaises nourritures qui l'ont causée et qui l'entretiennent et la terreur si est jointe en voila assés pour rendre la fièvre maligne pire que tous les maux ensemble. Car il n'en est pas de plus grand que celui d'estre abandonné de tout le monde, de se voir perir sans secours et sans nourriture et de se voir craindre et en horreur quand on est tombé malade comme on craint les aproches d'un chien enragé, tous ces maux, la declaration de peste les produit ; on a sauvé Vienne que par les ordres severes que l'empereur donna il y a quelques années que personne n'en sortit et que les malades fussent servis à l'ordinaire par leur famille, Il n'en voulut pas sortir luy mesme quelque priere qu'on luy fit et la peste ne fit pas le dixieme du mal qu'elle y auroit fait si on avoit laissé agir les habitans et les medecins suivant les impressions de la terreur panique qui les avoient saisis. Je reviens tousjours à ce que je vous ay desja marqué dans le mémoire que je vous ay envoyé qu'il faut si vous voulez traiter avec succes les malades de Marseille et prevenir la chute prochaine de ceux qui restent, il faut sans cesser de combatre le prejudgé de la contagion et rejeter tousjours la cause du mal et la grande mortalité sur la disette, la misere été le manque de prompts secours.

[...] Il faut aussy avoir grand soin de faire des feux dans toutes les rues le soir avec des sarmens de romarin et un peu de poix de Bourgogne ou de la resine et faire ouvrir les fenestres de toutes les maisons pendant que le feu brule et conseiller aux habitans de parfumer leur maison deux fois le jour avec du vinaigre brulé sur une pelle et laisser du bois de genievre et de romarin, leur conseiller aussy de se lever de grand matin avant le soleil levé et avant que les exhalaisons des immondices et des cadavres n'ayent infecté l'air.

Le plus important aussi c'est de faire faire des cantines dans chaque quartier pour y faire des bouillons pour les maladies aux despens du public, les pauvres manquant de nourriture ; adressés vous à M de Langeron qui commande à Marseille pour faire mettre tout en règle, mais surtout ayés du courage et une charité Masle dans ce penible ouvrage, vivés sobrement, peu ou point de vin, Tenés vous le ventre bien libre avec des lavemens d'eau simple ou avec le miel et levés vous à la pointe du jour pour vous coucher de bonne heure, Croyés moy il n'y a dans ce mal de contagieux que la peur, Il n'y a que les gens de grand courage qui se tirent de ces calamités sans maladie.

Je suis etc

Annexe textuelle 2.

La cour et la peste début 1721 selon les *Mémoires du Maréchal de Berwick* (Édition de J.F. Michaud et J.J.F. Poujoulat, Paris, Éditeur du commentaire analytique du Code Civil, 1839, p. 454-455).

On apprit à la Cour que le mal avait gagné le Gévaudan : il n'étoit encore que suspecté dans la ville de Mende, mais il s'étoit manifesté avec violence à La Canourgue et aux villages des environs, frontières de Rouergue et de l'Auvergne. Le ministère, justement alarmé, crut qu'il ne pouvoit pas donner trop d'attention à garantir le royaume d'un fléau aussi cruel, et qu'il étoit nécessaire de prendre les moyens les plus prompts et les plus efficaces pour arrêter le mal et la contagion. Il falloit aller au plus sûr, et en même temps ne nuire au commerce que le moins qu'il seroit possible : cette balance n'étoit pas aisée à tenir. Le Régent jeta ses yeux sur le maréchal de Berwick comme la personne qu'il connoissoit la plus capable de se bien acquitter d'une commission aussi difficile et aussi importante. La santé du maréchal n'étoit pas bonne alors : à la veille de partir pour les eaux de Barèges, il lui fallut dans ce moment se sacrifier pour le salut commun. Il se rendit donc tout de suite à Montauban afin de s'approcher des provinces infectées de la peste et d'être plus à portée de celles qu'il avoit à préserver. On avoit joint, aux provinces de son commandement de Guienne, celles d'Auvergne, de Bourbonnois et de Limousin.

Les moyens qu'il proposa furent d'abord trouvés trop tranchans, quoiqu'ils fussent les seuls capables d'arrêter avec sûreté la contagion, comme on le reconnut par la suite : ils étoient combattus par ceux qui, ayant laissé communiquer le mal pour avoir trop donné aux considérations du commerce, ou peut-être, sous ce prétexte, pour avoir trop écouté les intérêts particuliers, avoient de la peine à avouer qu'ils s'étoient trompés. Leurs raisonnemens étoient plausibles, ils persuadèrent, au commencement, la plupart des membres du ministère. Le chancelier d'Aguesseau que le régent avoit mis à la tête du conseil de santé établi pour la peste, ainsi que quelques autres des plus sensés de ce conseil, pensoient de même que le maréchal de Berwick, dont l'avis étoit de rompre toute communication avec les provinces pestiférées, comme le parti le plus sûr : c'étoit celui qu'il suivoit dans l'étendue de son commandement. Mais le plus grand nombre du conseil, ayant des vues différentes, l'emportoit, de façon qu'on agissoit sur d'autres principes dans les provinces qui n'étoient pas du commandement du maréchal de Berwick.

Tous les commandans des provinces attaquées ou menacées de peste entretenoit une correspondance exacte avec le conseil de santé : ils ne pouvoient donc lui cacher le progrès de la maladie. Le danger, qui croissoit chaque jour, augmentoit la crainte : cette crainte ramena tous les esprits du conseil à des réflexions plus sérieuses ; chacun sentit alors que le maréchal de Berwick avoit mieux vu l'objet. Le Régent, en étant plus convaincu que personne, voulut que l'on suivît partout ses arrangemens : ses ordonnances furent approuvées et adoptées ; on se conforma à leurs dispositions dans un arrêt du conseil du Roi qui fut rendu et envoyé dans les provinces infectées et voisines de la peste, pour servir de règlement et être exactement observé. Le chancelier d'Aguesseau mandoit au maréchal : « il y a longtemps que j'ai dit qu'il y avoit qu'à vous laisser faire et que nous serions bien gardés. ».

Il ne suffisoit pas de faire des réglemens sages, il falloit encore les faire exécuter. La maladie continuoit toujours ses ravages en Languedoc et s'étendoit de plus en plus dans les différentes parties de cette province, tandis que l'Auvergne et le Rouergue, qui avoient pour ainsi dire à leur porte le mal contagieux, en étoient

entièrement préservées par la sagesse des ordres du maréchal de Berwick mais surtout par sa vigilance et l'activité de ses soins.

Son Altesse Royale, frappée de cette différence et des conséquences terribles qui résultoient pour le royaume entier, prit le parti de confier au maréchal la conservation de toutes les provinces voisines de la peste. Elle lui fit mander par M. Le Blanc, secrétaire d'Etat de la guerre, de faire un plan général de ligne tel qu'il l'avoit proposé ; que son Altesse Royale étoit résolue à le suivre et de lui donner exclusivement toute sa confiance pour l'exécution. [...] En conséquence, [Berwick] se détermina à envoyer au Régent le plan qu'il avoit conçu d'une ligne gardée par des troupes, pour ôter toute communication entre les provinces qui n'étoient pas atteintes du mal et les pays infectés ou seulement suspectés. Il y propose, pour subvenir aux besoins des provinces investies, que l'on ait attention d'envoyer de toutes parts toutes sortes de provision qui seroient portées sur la ligne, pour être ensuite distribuées aux personnes qui les auroient demandées, mais sans communiquer avec elles ; de façon que les effets seroient disposés, par ceux qui les apporteroient, dans l'intérieur de la ligne et dans un lieu marqué, et que les personnes pour qui ils seroient destinés n'en approchent pour les prendre que quand les autres se seroient retirées. Cette ligne s'appuyoit par sa droite à la Méditerranée, suivoit le canal du Languedoc jusqu'à Beziers puis remontoit la rivière d'Orbe pour gagner le Rouergue (cette étendue pouvoit avoir dix à douze lieues) ; elle continuoit ensuite le long des frontières du Rouergue, de l'Auvergne et du Forez, et partoit par le Velay sa gauche au Rhône. Le maréchal propose aussi de donner les mêmes ordres de l'autre côté de cette rivière, pour défendre tout commerce et toute communication avec le Languedoc et la Provence.

Annexe 3. Éléments biographiques

Jean-Baptiste **Bertrand** (1670-1752),

natif de Martigues, était, en 1720, médecin agrégé au Collège de Marseille et membre de l'Académie des belles-lettres de la ville. Il fut l'un des principaux protagonistes médicaux de l'épidémie de Marseille dont il reconnut rapidement la contagion et la nature pesteuse. Recruté par la ville pour le service des malades début août 1720, il aurait été atteint trois fois par la peste. Outre ses *Observations...* signées avec son collègue Michel et sa *Relation historique...*, Bertrand fut l'auteur d'une *Dissertation sur l'air maritime* (1724). Sur Bertrand, voir Lucien Montel, *Jean-Baptiste Bertrand : 1670-1752 et la peste de Marseille de 1720*, Marseille, Librairie Lacoustène, 1976.

François **Chicoyneau** (1672-1752)

était le fils de Michel Chicoyneau (1626-1701), professeur de médecine et chancelier de l'Université de Montpellier. Reçu docteur en médecine à Montpellier en 1693, il fut nommé la même année professeur survivancier de son père, et succéda à celui-ci comme chancelier de l'Université en 1701. François Chicoyneau fut envoyé à Marseille en 1720 avec Jean Verny sur ordre du Régent. Il devint ensuite médecin des enfants de France en 1731 puis premier médecin du Roi Louis XV de 1731 à 1752. En 1744, il entra en conflit avec La Martinière, le

successeur de La Peyronnie, et avec les chirurgiens de Paris. Il est l'auteur de quelques ouvrages critiqués, notamment par Astruc, pour plagiat. Des liens étroits unissaient la famille Chicoyneau à celle de Pierre Chirac : ce dernier fut précepteur des enfants de Michel Chicoyneau, avant de marier sa fille à François. Sur Chirac et Chicoyneau, voir Louis Dulieu, *La Médecine à Montpellier*, Avignon, Les Presses Universelles, Vol. 3, 1986.

Pierre Chirac (1650-1732)

naquit à Conques dans une famille modeste. Après des études de théologie, il se plaça comme précepteur des enfants de Michel Chicoyneau (1626-1701) alors chancelier de l'Université de Montpellier, qui l'encouragea dans la carrière médicale. Docteur en médecine en 1683, Chirac compléta sa formation pratique avec Charles Barbeyrac avant d'être élu professeur à la faculté de médecine de Montpellier en 1687. Recommandé par Barbeyrac au Maréchal de Noailles, Chirac s'engagea ensuite comme médecin des armées en Catalogne en 1692, puis à Rochefort. De retour à Montpellier vers 1696, il entretint une querelle avec Vieussens (1698) puis suivit le duc d'Orléans en campagne en Italie en 1706 et en Espagne en 1707. En 1708, il se fixa à Paris, obtint la place de médecin du duc d'Orléans, puis de premier médecin du Régent en 1715, et une clientèle importante. Chirac fut anobli en 1728 et termina sa carrière comme premier médecin du Roi, dans une charge obtenue en 1731. Chirac a peu écrit, et fut accusé de plagiat. Sur Chirac, la source biographique principale est le *Mémoire pour servir à l'histoire de la vie de M. Chirac* (Paris, 1744).

Antoine Deidier (1670-1746)

était le fils d'un chirurgien de Montpellier. Reçu docteur de la faculté de médecine de cette ville en 1691, il épousa une fille de Raymond Vieussens (1641-1715) et devint professeur de chimie à la faculté en 1697. Il fut médecin de la duchesse de Montpensier et membre de l'Académie des Sciences de Montpellier en 1699, médecin du Roi et conseiller d'état en 1707. Médecin-adjoint de Vieussens à Saint-Éloi en 1711 puis médecin-chef en 1715, il fut envoyé à Marseille en septembre 1720. Défendant des opinions proches de celles de Chicoyneau sur la non contagion de la maladie, il obtient la croix de chevalier de Saint Michel et fut anobli en 1722, mais se prononça finalement pour la contagion de la peste en 1725. En 1732, il fut cassé de ses fonctions professorales à l'instigation de Chicoyneau et nommé médecin des galères à Marseille, mais resta toutefois médecin chef de Saint-Éloi jusqu'en 1737. Deidier fut l'auteur de nombreux ouvrages dont une *Chimie raisonnée...* en 1715, une *Dissertation sur les maladies vénériennes* en 1723, une *Matière médicale* en 1738, une *Anatomie raisonnée du corps humain* en 1742. Selon Éloy, Deidier « avait plus d'imagination que de jugement ».

Sur Deidier, voir notamment Louis Dulieu, « Un médecin montpelliérain méconnu : le professeur Antoine Deidier, 1670-1746 », *Bulletin mensuel de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, juin 1980, p. 89-98 et Olivier Dutour, « Antoine Deidier, son approche expérimentale de la contagiosité de la peste à Marseille en 1720 », *Histoire des sciences médicales*, 2011, t. XXXXIV (1), p. 45-50.

Pichatty de Croislainte (ca. 1720)

était avocat, « conseil et orateur de la Communauté » de Marseille et procureur du Roy de la Police en 1720. Pendant l'épidémie, il seconda les échevins et joua un rôle important dans l'organisation municipale marseillaise.

Jean Verny (1657-1741)

né protestant, a été reçu docteur de la faculté de médecine de Montpellier en 1688. Il a secondé un temps Vieussens à Saint-Éloi avant d'être envoyé à Marseille en 1720 avec Chicoyneau lors de l'épidémie de peste. Fidèle second de Chicoyneau pendant celle-ci, il a été décoré de l'ordre de Saint Michel. En 1722, il obtint une charge de correcteur à la cour des comptes, tout en conservant sa clientèle médicale.